



L'abolition des privilèges a manifestement été oubliée a Val de Reuil

Cher(e)s camarades,

Nous venons d'apprendre que le 27 janvier 2026 le mess fermera ses portes. Non pas pour travaux, non pas pour inventaire...

Le mess sera fermé parce que Mme la directrice a décidé d'y organiser son pot de départ à la retraite !

Un lieu qu'elle n'avait, jusqu'ici jamais jugé utile de fréquenter. Un espace ignoré au quotidien, mais soudainement parfaitement adapté lorsqu'il s'agit d'y organiser un événement personnel et de cirer les pompes des autorités du coin !

Les agents en poste ce jour, eux, se verront donc dans l'obligation de participer à cet événement ou devront, dans le cas échéant faire sans ! Tout cela afin que Madame puisse tenir son petit gueuleton de départ dans le seul endroit prévu pour le personnel !

A partir de quand le mess est il devenu un salon privatif pour la direction ??

D'autant que, juste à côté, la salle DEGUEUSE restera inoccupée. Une salle spacieuse, adaptée, utilisée habituellement pour les pots de départ ! Le choix de priver les agents de leur mess n'est donc ni une nécessité ni une contrainte mais bien une décision !

Lorsque l'on n'a jamais mis les pieds au mess, on évite d'en confisquer l'accès au détriment de ceux qui y mangent tous les jours !

FO Justice Val de Reuil exige que ce pot se tienne ailleurs et qu'un service soit maintenu afin que chacun puisse se restaurer comme à son habitude !

Fo Justice Val de Reuil suggère à madame la directrice de déléguer la préparation du banquet à une entreprise privée sans quoi, la charge de travail pour les agents du mess ne permettra pas de pouvoir offrir une qualité de repas satisfaisante pour l'ensemble des collègues !

En 1789, la nuit du 4 aout a marqué la fin des privilèges ! En 2026, Fo justice rappelle qu'ils n'ont toujours pas vocation à réapparaître !

STOP à la mascarade !